N

N53 19.25

N58 19.15

N63 19.05

N67M 18.95

N72G 18.50

N78G 18.10

N81G 18.10

N87G 18.05

N91G 18.00

N95G 17.80

N87G 17.80

N81D 17.80

Planche 1

Planche 2

LEGENDE

- Zonage Vert Clair : Zones Naturelles soumises à Aléa Faible ou Moyen
- Zonage Vert Foncé : Zones Naturelles soumises à Aléa Fort ou très Fort
- Zonage Bleu Clair : Centre Urbain soumis à Aléa Faible ou Moyen
- Zonage Bleu Foncé : Zones Urbanisées ou Zones d'Activités soumises à Aléa Faible ou Moyen
- Zonage Rouge : Zones Urbanisées ou Zones d'Activités soumises à Aléa Fort ou très Fort
- Sens d'écoulement
- LB7 / 15.55 — N° profil / Cote de crue centennale
- Bâtiments - Constructions

Maîtres d'ouvrage :

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DU NORD

PPR appliqué par anticipation le :

plan de prévention des risques naturels inondation (PPRI) vallée de la Lys Aval



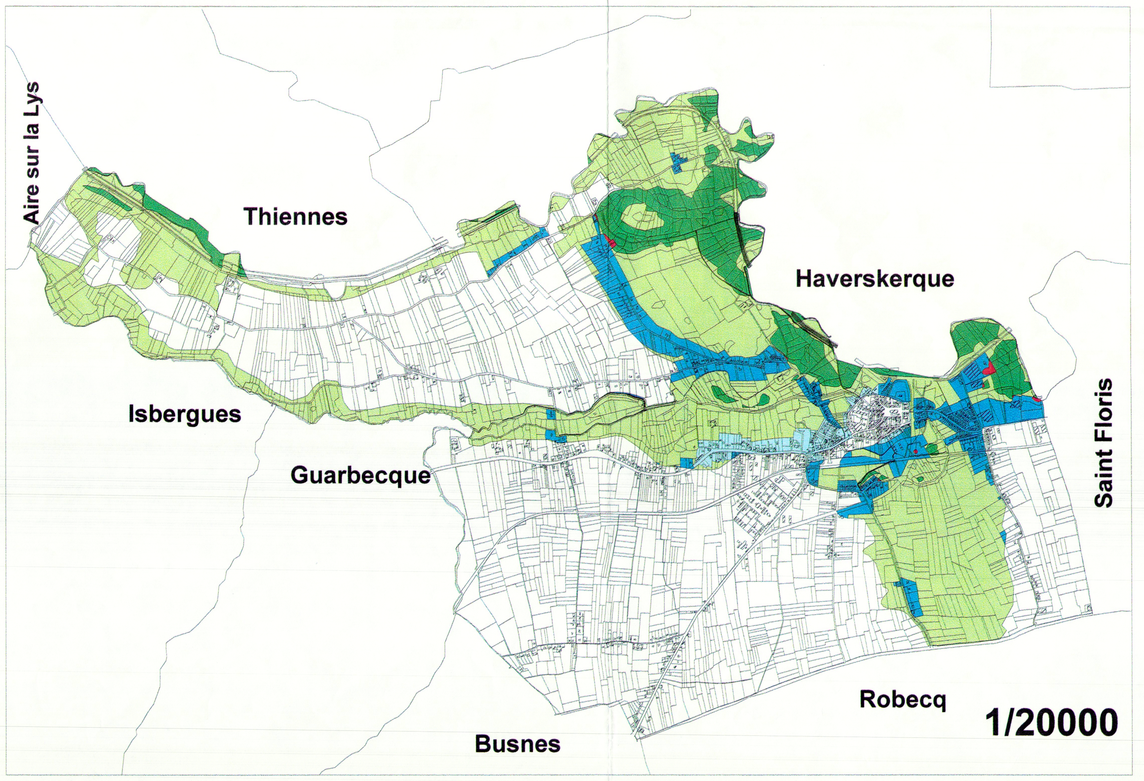
Commune de Saint Venant carte du zonage réglementaire planche 1/2

Maîtres d'oeuvre :

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
100, Avenue Winston Churchill
SP 7
62022 ARRAS Cedex

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DU NORD
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
44, Rue de Tournai
59019 LILLE Cedex

Echelle : 1/5000 ème



1/20000

1/5000